

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES
SERVICE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET ACTIVITES POSTALES
*SOUS-DIRECTION MATERIELS DE TRANSPORT, BIENS D'EQUIPEMENT MECANIQUES
ET SERVICES POUR L'INDUSTRIE*
LE SOUS-DIRECTEUR

Paris, le 23 JUL 2007

LE BERVIL - DGE 2 - 12, RUE VILLIOT
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Annie LARRIBET
Téléphone : (33) 1 53 44 96 64
Télécopie : (33) 1 53 44 91 90
Mél : annie.larribet@industrie.gouv.fr

Monsieur,

Après étude de votre dossier, je vous confirme que, dans le cadre de l'application de l'article 5, alinéa a) du décret n° 92-1271 du 7 décembre 1992 modifié, relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques, les 2 formations de 4 jours intitulées :

- « Initiation à la climatisation individuelle et maintenance des circuits frigorifiques »,

et

- « Pompe à chaleur « aérothermie » ou « géothermie » et maintenance des circuits frigorifiques »,

répondent aux besoins de compétence du décret précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ivan Faucheux

M. Philippe NICAULT
Responsable formation
FORBAT
30 avenue de la République
37300 JOUE LES TOURS